



Les phases travaux engendrent des exclusions de pêche et donc un impact économique



Le porteur de projet indemnise l'impact économique pendant les exclusions

Raccordement : RTE
Parc : EDF Renouvelable (EOC)



Les phases travaux :

RTE : novembre 2021 à octobre 2022.
EOC : décembre 2023 à septembre 2025 (provisoire)



1 indemnisation, 2 méthodes : la méthode classique ou la méthode alternative CSJ



Deux vagues de demandes d'indemnisation : 2022 et 2023

La procédure en quelques chiffres :

273 Demandes totales reçues

8 163 000 € Montant total des indemnités versées

232 Navires éligibles

45 Mois de travaux : parc + raccordement (provisoire)

2014-2020 Période de référence des données spatiales et économiques

Nombre de navire par catégorie de forfait de la méthode alternative CSJ Baie de Seine

Moins de 10m	20 000 €	6
Entre 10 et 12m	30 000 €	55
Entre 12 et 15m	36 000 €	31
Plus de 15m	39 500 €	63

Nombre de navire par catégorie de forfait de la méthode classique

4 000 €	1	44 000 €	5
6 000 €	1	46 000 €	6
10 000 €	2	48 000 €	3
14 000 €	2	50 000 €	3
16 000 €	2	52 000 €	3
18 000 €	1	58 000 €	3
20 000 €	3	60 000 €	2
24 000 €	3	62 000 €	1
28 000 €	4	64 000 €	1
30 000 €	3	70 000 €	1
32 000 €	2	76 000 €	1
36 000 €	5	82 000 €	1
38 000 €	4	90 000 €	2
40 000 €	5	94 000 €	2
42 000 €	5		



Pour plus d'informations sur les méthodes : [ICI](#)